



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79200

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise d'établir un bilan très précis et chiffré du dispositif des aides personnalisées dédiées à la FFN et de demander à la FFN ses orientations et les décisions qu'elle entend mettre en oeuvre pour corriger la situation de déficit observée. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), publié le 13 février 2015, a formulé un certain nombre de recommandations sur la gouvernance de la Fédération française de natation (FFN) et sur le fonctionnement de la direction technique nationale. Le ministère chargé des sports veille à leur mise en oeuvre. S'agissant de l'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau (SHN) et plus particulièrement des modalités de répartition des aides personnalisées qui leur sont versées, le ministère chargé des sports a demandé à la FFN de clarifier sa politique de répartition de ces aides et de mieux maîtriser l'évolution de cette dépense. La fédération a transmis au ministère un bilan détaillé de la répartition actuelle. Elle entend définir de nouvelles orientations en matière de répartition d'ici la fin de l'année, dans le sens des préconisations du rapport de l'inspection générale. Le ministère chargé des sports évaluera les résultats de cette nouvelle politique dans le cadre des bilans annuels qui sont effectués avec la fédération.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79200

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3368

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7289